



## CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 26 avril 2022 à 19h00

### NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

#### A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1 Pôle cadre de vie - Service Aménagement du territoire - Marché public de service en vue de la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la création de dispositifs de retenue contre les inondations - Pour approbation

---

Le Conseil est invité à prendre connaissance du cahier spécial des charges (CSC) relatif à la "*Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création de dispositifs de retenue destinés à protéger les noyaux agglomérés de Wavre, Limal et Bierges, des inondations*", visant la réalisation d'une étude d'investigation de plusieurs sites susceptibles d'être aménagés de façon à accueillir et à retenir un volume d'eau significatif lors d'évènements pluvieux exceptionnels.

Cette étude doit permettre aux autorités communales de décider des investissements les plus judicieux à réaliser à court et à moyen terme pour réduire le risque d'inondation sur le territoire.

Il est également prévu que cette étude s'intègre dans les réflexions en cours lors de l'élaboration du Schéma de Développement Communal

Le Conseil communal est dès lors invité à approuver le cahier des charges qui lui est proposé ainsi que les conditions du marché.

Par ailleurs, cette étude pourrait éventuellement être éligible à l'octroi d'un subside de la Région wallonne, subside octroyé aux communes pour la résilience de leur territoire face aux inondations.

En ce sens, en cas de conformité, il vous est également demandé de valider cette démarche.

- - - - -

- S.P.2 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Rue du Poilu - Zone 30

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la mise en zone 30 de la rue du Poilu.

- - - - -

- S.P.3 Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de tonnage - Quartier Adelin Colon - Joseph Joppart

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de tonnage dans le quartier Adelin Colon - Joseph Joppart.



-----

S.P.4      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Rue des Bleuets - Création d'un passage piéton

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un passage piéton rue des Bleuets.

-----

S.P.5      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Rue des Merciers - Limitation du trafic de transit

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif aux mesures suivantes dans la rue des Merciers :

- L'organisation du stationnement ;
- L'interdiction d'accès à tous véhicules excepté desserte locale.

-----

S.P.6      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Rue des Drapiers - Limitation du trafic de transit

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif aux mesures suivantes dans la rue des Drapiers :

- L'organisation du stationnement
- L'interdiction d'accès à tous véhicules excepté desserte locale entre la rue des Croix du Feu et la rue des Toiliers
- L'interdiction d'accès aux véhicules de +3.5t excepté desserte locale dans la rue des Drapiers

-----

S.P.7      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Rue du Meunier - Création d'un emplacement PMR

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un emplacement PMR rue du Meunier 23.

-----

S.P.8      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Rue des Mélèzes - Limitation de tonnage et de largeur des véhicules

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif aux limitations de tonnage et de largeur des véhicules dans la rue des Mélèzes.

-----

S.P.9      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Avenue des Bouvreuils - Création de zones d'évitement

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création de zones d'évitement avenue des Bouvreuils. L'expert de la tutelle des routes du Brabant wallon a remis un avis favorable.

-----

S.P.10     Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière  
- Rue Sainte-Anne et rue du Réservoir - Zone 30

---



Le Conseil Communal est invité à se prononcer sur le projet de règlement complémentaire de circulation routière portant sur la mise en zone 30 des rues Sainte-Anne et du Réservoir.

L'expert de la tutelle des routes du Brabant Wallon a émis un avis favorable sur cette mesure à condition de joindre les plans d'aménagements des différentes entrées de ces zone 30.

-----

S.P.11      Pôle Cadre de vie - Service Mobilité - Règlement Complémentaire de Circulation Routière - Place de la Loriette et rue du Tir - Zone résidentielle

---

Le conseil Communal est invité à se prononcer sur le projet de règlement complémentaire de circulation routière relatif à la mise en œuvre d'une zone résidentielle Place de la Loriette et rue du Tir jusqu'au n°34.

L'expert de la tutelle des routes du Brabant Wallon a émis un avis favorable sur cette mesure à condition de joindre les plans d'aménagements de cette zone résidentielle.

-----

S.P.12      Cadre Pôle de vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Venelle du Bois de Villers - Limitation de tonnage

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de tonnage dans la Venelle du Bois de Villers.

-----

S.P.13      Pôle RH et Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des communes

---

Le Gouvernement wallon a adopté le 7 février 2013 un arrêté relatif à l'emploi de travailleurs handicapés, dans les provinces, communes, CPAS et associations de services publics. Cette réglementation prévoit l'obligation pour ces services d'employer un nombre de travailleurs handicapés fixé à 2,5 % de leur effectif au 31 décembre de l'année précédente.

Sur base de ce qui précède, un rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'administration communale de Wavre a été transmis dans les délais impartis à l'AVIQ.

Le Conseil est invité à prendre connaissance du rapport établi par le service des Ressources humaines.

-----

S.P.14      Pôle Affaires générales - Service Affaires juridiques - Délégations en matière de marchés publics - Délégation à certains agents en matière de marchés publics

---

En matière de marchés publics, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (article L.1222-3 §2 et suivants) donne la faculté aux communes de mettre en place différentes délégations afin de soulager la charge de travail du Conseil communal.

Lors du Conseil communal du 26 février 2019, le Conseil avait décidé suite à une modification du Code de la démocratie locale (04 octobre 2018), de prendre de nouvelles délégations en matière de marché public dans les 4 mois de l'installation d'un nouveau Conseil communal.

Conformément à l'article L1222-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, il est proposé au Conseil communal de permettre à la Directrice générale ainsi qu'à une série de fonctionnaires de la Ville de Wavre en leur qualité de chefs de pôle ou de responsables de service de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés publics d'un montant inférieur à 3.000€ HTVA pour les Directeurs de pôle (et parfois adjoints), 750€ HTVA pour les responsables de services et 250€ HTVA pour les exceptions et ce, pour l'ensemble des personnes reprises sur la liste



ci-annexée, et uniquement pour les dépenses relevant du budget ordinaire.

Il s'agit ici d'une mise à jour de la délégation précédemment octroyée pour répondre aux changements dans l'administration et la mise en place de l'organigramme.

-----

- S.P.15 Pôle Affaires générales - Service Affaires juridiques - Affaires immobilières - Cession d'une parcelle de terrain - Parc industriel nord - Zone C' - Vente du lot 3 - Décision de principe (Quimesis)

---

Le Conseil est invité à se prononcer sur le principe de la cession du lot 3, d'une superficie d'environ 11.451m<sup>2</sup>, de la zone C' (avenue Léonard de Vinci) à la société Quimesis au prix de 90€/m<sup>2</sup>.

-----

- S.P.16 Pôle Affaires générales - Service Affaires juridiques - Affaires immobilières - Ouverture à Wavre d'un lieu d'hébergement collectif temporaire pour migrants - Convention entre la Ville et l'association Plateforme citoyenne de Soutien aux Réfugiés - Prolongation

---

La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés (asbl) fédère depuis 2015 les énergies citoyennes autour de l'accueil des personnes en situation d'exil présentes sur le territoire belge - particulièrement quand elles ne disposent pas de statut administratif - et organise l'hébergement de celles-ci, sinon laissées à la rue, en famille ou dans des structures collectives temporaires ou pérennes.

Lors de sa séance du 26 janvier 2021, le Conseil communal approuvait la convention modalisant la mise à disposition à titre précaire de la conciergerie de l'Ermitage à l'asbl Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés

Cette convention prévoyait l'occupation du bien par la plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés jusqu'au 15 juillet 2021. Cette convention a été prolongée d'un an par décision du Conseil communal du 28 septembre 2021.

Les travaux de rénovation de ce bien, initialement prévus cette année étant repoussés, le Collège communal, en sa séance du 17 mars 2022, a décidé d'autoriser la prolongation l'occupation du bien par la plateforme jusqu'au 31 décembre 2023 aux mêmes conditions qu'actuellement. Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la convention prolongeant cette occupation jusqu'au 31 décembre 2023.

-----

- S.P.17 Pôle Affaires générales - Service Affaires juridiques - Asbl Sports & Jeunesse - Dissolution

---

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la décision de l'Assemblée générale du 7 décembre 2021 décidant la dissolution de l'Asbl.

-----

- S.P.18 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'Eglise de Saint Martin - Compte pour l'année 2021 - Approbation du Conseil communal

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le compte pour l'année 2021 de la Fabrique d'Eglise de Saint Martin doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce compte se clôture par un excédent de recettes de 12.273,06 euros. Il a été approuvé par l'Archevêché de Malines-Bruxelles le 05 avril 2022. Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver ce document.

-----

- S.P.19 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'Eglise de Saint Joseph à Rofessart - Compte pour l'année 2021 - Avis favorable du Conseil communal



---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et en vertu de l'article 7 § 2 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, le compte pour l'année 2021 de la Fabrique d'Église de Saint Joseph doit être soumis à l'avis du Conseil communal.

Ce compte se clôture par un excédent de recettes de 5.252,08 euros. Il est proposé aux membres du Conseil communal d'émettre un avis favorable sur ce document.

-----

- S.P.20      Pôle Affaires générales - Service Population - Nomenclature des voies et places publiques  
- Dénomination de voiries - Décision de principe

---

A la demande d'un citoyen wavrien, il est proposé d'examiner la possibilité de changer le nom du sentier du Bosquet en sentier Marcel Ginion.

Marcel Ginion étant un artiste wavrien qui appréciait d'écrire, de dessiner et sculpter le bois dans ce sentier.

Pour rappel, une plaque a été apposée par la Ville de Wavre, rue Provinciale à Bierges sur la maison où a vécu le poète. La Ville lui avait accordé en 1984 le "Mérite artistique" et la Jeune Province en 1988 en avait fait une personnalité littéraire du Brabant wallon.

Le Collège a décidé d'examiner favorablement sa proposition de changement d'appellation du sentier du Bosquet en sentier Marcel Ginion.

-----

- S.P.21      Pôle Finances - Service Finances - Mesures d'allégement fiscal dans le cadre de la relance du secteur horeca - Exonération pour l'exercice 2022 de la redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de terrasses

---

En séance du Collège du 24 mars 2022, il a été statué sur l'analyse intitulée : "Service Commerce - Plan terrasses - Eté 2022 - EXTENSIONS". Celui-ci a décidé d'annuler la redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de terrasses, de tables et de chaises sur des emplacements de stationnement de la zone réglementée payante en voirie et en zone payante munie de barrières d'accès pour l'exercice 2022.

La recette prévue au budget à l'article 040/366-06 d'un montant de 5.200,00 euros sera annulée lors de la prochaine modification budgétaire.

-----

- S.P.22      Pôle Finances - Service Finances - Règlement-redevance sur les services dispensés dans le cadre des plaines de vacances - 2022-2025

---

Le Conseil est invité à se prononcer sur le règlement-redevance communale sur les services dispensés par la Ville dans le cadre des plaines de vacances qu'elle organise en vue d'accueillir les enfants jusqu'à 11 ans durant leur congés scolaires.

-----

- S.P.23      Zone de Police – Placement de caméras sis au carrefour du Fin Bec, Quai aux Huîtres, Rue Charles Sambon et Place Cardinal Mercier à 1300 WAVRE

---

Le carrefour du Finc Bec est un des plus importants de Wavre, et pourtant celui-ci n'est pas encore équipé de caméras de surveillance. Or, de nombreux véhicules empruntent ce carrefour quotidiennement. Des infractions y sont constatées régulièrement (franchissement de feux rouge,... ). Certains comportements donnent lieu à des accidents. De plus, lors des recherches d'un véhicule, il serait fort intéressant de savoir dans quel direction le(s) suspect(s) ont fui.

De même, aucune caméra ne couvre actuellement le croisement entre le Quai aux Huîtres,



la Rue Florimont Letroye, l'Avenue des Déportés et le Pont Neuf. Pourtant, l'IPES, l'Académie de musique et la maison des jeunes se situent à ce carrefour. Le marché s'installe sur le Quai aux Huîtres chaque mercredi. C'est donc un lieu de forte fréquentation.

Par ailleurs, une seule caméra est située à l'angle de la Place Cardinal Mercier, de la Rue Charles Sambon et la Rue du Commerce. Il faut choisir la direction car ce n'est pas un grand angle. Placer une caméra de l'autre côté de la Place Cardinal Mercier permettra d'avoir un angle de vue continu sur celle-ci.

Enfin, la Rue Charles Sambon est une rue piétonne comportant de nombreux restaurants et café. Il y a donc beaucoup de passage. Des caméras seraient souhaitables au divers carrefours afin de reconnaître les auteurs de comportements répressibles (dépôts clandestins, trafics, bagarres, ...).

Les finalités recherchées par notre zone de police sont les suivantes :

- Prévenir les infractions sur la voie publique, ou y maintenir l'ordre public.
- Déceler des infractions en direct ou à posteriori par la consultation des images enregistrées et des données des marques d'immatriculation.
- Rechercher les crimes, les délits et les infractions, en rassembler les preuves, en donner connaissance aux autorités compétentes, en saisir les images, arrêter et mettre à la disposition de l'autorité compétente les auteurs, de la manière et dans les formes déterminées par la loi.
- Transmettre aux autorités compétentes le compte-rendu des missions de police administrative et/ou judiciaire ainsi que les renseignements recueillis à cette occasion
- Recueillir l'information visée à l'article 44/5, §1er, alinéa 1er; 2° à 6° de la loi sur la fonction de police
- Gérer les plaintes dans le cadre judiciaire et/ou administratif, et disciplinaire y afférent
- Garantir le bien-être du personnel (par le biais notamment de l'exécution d'analyses de risques et le retour d'expériences), dans le cadre des accidents du travail.
- Accroître la sécurité des citoyens et du personnel des fonctionnaires de police ou de tout autre service d'intervention d'urgence.

Pour l'installation de ces caméras, la Ville de Wavre bénéficie d'un subside provincial de 15.000€ . Un arrêté de subside a été pris le 31/10/2017. Par ailleurs, un accord de principe avait été donné par le Collège Communal et le Conseil Communal en date du 28/04/2017. Un cahier des charges avait été transmis aux soumissionnaires en date du 25/05/2018. Le dossier n'étant pas été abouti, la Zone de Police Locale de Wavre a repris ce dossier en 2021 et a relancé la procédure pour l'installation de ces caméras, dénommée la phase 3 bis.

La Zone de Police Locale de Wavre propose une procédure négociée sans publication préalable pour l'achat et l'installation de caméras au carrefour du Fin Bec, au Quai aux Huîtres, Rue Charles Sambon et Place Cardinal Mercier.

-----

S.P.24 Zone de Police - Cadre du personnel administratif et logistique - Ouverture d'emploi niveau A pour le poste de Directeur Personnel et Logistique

---

Le contrat à durée déterminé de la Directrice du Personnel et de la Logistique de la Zone de Police Locale de Wavre se termine ce 15 septembre 2022.

Afin pourvoir au remplacement de la Directrice du département Personnel & Logistique, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite pouvoir déclarer un emploi vacant de DPL destiné à un membre CALog de Niveau A détenteur d'un diplôme en droit et disposant



des compétences requises pour l'emploi de DPL .

Cette offre d'emploi a été publiée à maintes reprises en mobilité mais malheureusement aucune candidature n'a satisfait. De même, lors de la mobilité 2021.01, aucune candidature n'est parvenue à la Zone de Police Locale de Wavre.

L'emploi avait donc été publié sur Jobpol en avril 2021.

A cet effet, la Zone de Police Locale de Wavre est dans l'obligation, de respecter les règles en vigueur au sein de la police.

Les différentes règles à respecter sont spécifiées dans :

- l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;
- l'arrêté du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;
- la circulaire GPI 15 du Ministre de l'Intérieur, concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein de la police intégrée, structurée à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police.
- Art VI.II.27bis du PJPol.
- la délibération du Conseil Communal du 23 avril 2019 fixant le cadre organique du personnel opérationnel de la police locale de Wavre à 106 membres si la fonction de DPL est remplie par un Commissaire de police et à 17 membres CALog si la fonction de DPL est remplie par un membre CALog de Niveau A.

S.P.25

Questions d'actualité

-----

---

Questions éventuelles posées par les membres du Conseil au Collège.

-----

-----